PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
19 MAI 2015
****

L'an deux mille quinze, le dix-neuf Mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'EVAUX LES BAINS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Bruno PAPINEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 Mai 2015
Nombre de Conseillers :
- en exercice : 15

Présents : MMES BERTHON, BOULOUET, CHAZAL, M. DECARD, MMES GAL-NEIL, GUARETON, HOL, MM. NORE, PAPINEAU, ROMAIN, ROUFFET, SAINTEMARTINE, STEINER, TOURAND, MME VIALLE.

Mme BERTHON a été élue secrétaire de séance

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance à 20h00.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 10 Avril 2015 est adopté à l'unanimité.

I Désignation d'un représentant de la Commune appelé à siéger au sein de la SEM Etablissement Thermal d'EVAUX LES BAINS

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le Conseil d'Administration de la SEM Etablissement Thermal d'EVAUX LES BAINS est composé de 9 membres :
- 3 sièges réservés à la Commune d'EVAUX LES BAINS
- 2 sièges réservés au Conseil Départemental
- 4 sièges réservés aux personnes privées

Par délibération du Conseil Municipal en date du 8 Avril 2014, ont été désignés :
- M. PAPINEAU Bruno
- Mme VIALLE Marie-Thérèse
- M. SAINTEMARTINE Jean-Claude

pour siéger au sein de la SEM Etablissement Thermal d'EVAUX LES BAINS.

Mme VIALLE Marie-Thérèse, élue conseillère départementale, ayant été désignée par le Conseil Départemental pour représenter cette instance auprès de la SEM Etablissement Thermal, il y a lieu de procéder à la désignation d'un nouveau représentant de la Commune.

Suite à l'appel à candidatures, Mme BOULOUET Céline et Mme HOL Alexandra se portent candidates.

Le Conseil Municipal procède alors aux opérations de vote au scrutin secret.

A l'issue du premier tour de scrutin :
- Nombre de votants : 15
- Bulletin blanc : 1
- Suffrages exprimés : 14
- Majorité absolue : 8

Ont obtenu :
- Mme BOULOUET Céline : 10 voix
- Mme HOL Alexandra : 4 voix

Mme BOULOUET Céline ayant obtenu la majorité absolue est désignée pour représenter la Commune au sein de la SEM Etablissement Thermal d'EVAUX LES BAINS en remplacement de Mme VIALLE Marie-Thérèse.

II Travaux Rue des Fossés – Consultation pour maîtrise d'œuvre

Les travaux envisagés portent sur:
- la pose de caniveaux latéraux
- le reprofilage de la chaussée
- l'enfouissement des réseaux entre le Faubourg Monneix et l'Avenue de la République (300 ml environ)

Le maître d'œuvre sera chargé d'étudier l'aménagement et d'assumer le suivi du chantier. Les études comprendront les missions suivantes:
- AVP (Avant projet)
- PRO (Projet)
- ACT (Assistance au maître d'ouvrage pour la passation des contrats de travaux
- DET (Direction de l'exécution des contrats de travaux)
- AOR (Assistance lors des opérations de réception et pendant l'année de garantie de parfait achèvement)

Au niveau des travaux, il y a lieu de prévoir un phasage, à titre indicatif :
1) Tronçon du Faubourg Monneix à la Rue du 8 Mai
2) Tronçon de la Rue du 8 Mai à l'Avenue de la République

La difficulté réside dans le fait qu'aucune maison n'est alignée.
La création d'un caniveau central a été envisagée mais cela risque d'affaiblir la route, il sera certainement préférable de créer des caniveaux latéraux.

Le Conseil municipal est favorable à la mise en œuvre d'une consultation pour recruter un maître d'œuvre.

III Diagnostic réseau assainissement – Consultation pour maîtrise d'œuvre

Beaucoup d'eaux parasites nuisent au bon fonctionnement de la station d'épuration.
Il est également indispensable de disposer d'un plan fidèle du réseau d'assainissement.

A cet effet, il est souhaitable de réaliser un diagnostic complet pouvant être financé à:
50% par l'Agence de l'Eau et à 25% par le Conseil Départemental

Futur projet de remplacement de la station d'épuration
La nouvelle unité devra:
- traiter les volumes et charges entrantes et ceci par temps sec comme par temps pluvieux
- prendre en compte les évolutions futures
- l'efficience de l'assainissement dépend à la fois du réseau et du traitement

Diagnostic en 4 phases:
1) ***Recueil de données existantes et investigation de terrain*** (actualiser ainsi les plans des réseaux avec les déversoirs d'orage, les postes de relevage, faire le point sur les populations, le prix de l'eau, les industriels raccordés, les projets envisagés, les contraintes de traitement liées au milieu récepteur…)

2) ***Mesure des débits et des charges polluantes véhiculées et traitées*** afin de quantifier les eaux claires parasites permanentes, les eaux pluviales, les eaux usées collectées et les eaux surversées par les déversoirs d'orage (2 campagnes de mesures à mener nappe basse et nappe haute). Une analyse par secteur permettra d'évaluer les dysfonctionnements du réseau.

3) ***Localisation des anomalies***

- Des tests à la fumée permettront de localier les gouttières raccordées sur le réseau d'eaux usées, des tests au colorant préciseront les branchements suspects
- Les tronçons sujets à infiltration pourront être inspectés par caméra
- Une modélisation informatique du fonctionnement peut également être envisagée.

4) ***Etablissement du schéma directeur d'assainissement***.

- Les travaux à réaliser sur le réseau ainsi que le site et le système de traitement seront définis et hiérarchisés.
- Les coûts et l'impact sur le prix de l'eau seront estimés.

IV <u>Participation financière de la Commune à l'opération «Commerce en Fête» du 07 au 21 Octobre 2015</u>

Monsieur le maire expose à l'Assemblée que la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Creuse organise pour la septième année consécutive l'opération «Commerce en Fête» sur notre département qui se déroulera du 07 au 21 Octobre 2015.

Cette opération s'articule autour des axes suivants :

- une campagne de communication sur tout le département
- un grand jeu concours
- de nombreux lots à gagner par tirage au sort
- des outils pour mettre en valeur des commerçants de proximité

Comme les années précédentes, il est proposé à l'Assemblée de participer financièrement à hauteur de 250 € pour accompagner cette opération.

En outre, afin de relayer l'événement, il est possible de commander une ou plusieurs banderoles de 2500x300 mm en PVC au prix de 17,40 € TTC l'unité.

<u>Décision</u> : Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- émet un avis favorable concernant la participation financière de la Commune à hauteur de 250 € dans le cadre de l'opération «Commerce en Fête» pour l'année 2015
- décide d'acquérir 2 banderoles au prix de 17,40 € TTC l'une
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

V <u>Modification du tableau des effectifs</u>

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée la possibilité de porter le nombre d'heures de travail effectuées par un agent (Adjoint technique territorial de 2ème classe) à temps non complet de 13 heures à 30 heures hebdomadaires à compter du 1er Août 2015 du fait du départ à la retraite d'un agent (Adjoint technique territorial de 2ème classe) à temps non complet
(17 heures hebdomadaires). Il est précisé que chacun de ces agents est en charge du ménage dans divers bâtiments communaux.

A cette fin, il y aurait donc lieu de :

- créer un poste d'Adjoint Technique Territorial – 2ème classe à temps non complet (30 heures hebdomadaires) à compter du 1er Août 2015
- supprimer, après du Comité Technique, un poste d'Adjoint Technique Territorial - 2ème classe à temps non complet (13 heures hebdomadaires à compter du 1er Août 2015).

En outre, compte tenu de l'avancement de grade de deux agents (Adjoints administratifs de 1ère classe), il est proposé de :

- créer 2 postes d'Adjoints administratifs principal de 2ème classe à temps complet à compter du 1er Août 2015.
- supprimer, après avis du Comité Technique, 2 postes d'Adjoints administratifs de 1ère classe à temps complet à compter du 1er Août 2015.

Décision : Le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- donne son accord pour apporter les modifications proposées au tableau des effectifs
- charge Monsieur le Maire de procéder aux formalités requises
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

VI Recrutement d'un agent contractuel pour accroissement temporaire d'activité

Le Conseil Municipal,
- Vu la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1° ;
- Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au niveau des services techniques de la Commune.
Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :
► décide à l'unanimité :

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'Adjoint Technique de 2ème classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 6 mois allant du 15 Juin au 14 Décembre 2015 inclus. Le contrat peut être renouvelé dans la limite de 12 mois maximum sur une même période de 18 mois consécutifs.

La personne recrutée assurera des fonctions d'agent technique à temps complet.

Elle devra justifier d'une formation et de compétences dans le domaine concerné.

- précise que la rémunération de l'agent sera calculée sur la base du 1er échelon du 1er grade du cadre d'emplois des Adjoints Techniques.
- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de recrutement ainsi que toutes pièces relatives à cette affaire.

La personne recrutée aura des compétences en maçonnerie et remplacera un agent en CDD (contrat aidé).
M. NORE souligne quelques dysfonctionnements au niveau de l'équipe technique. Problème d'organisation ?
M. SAINTEMARTINE fait observer qu'en pleine saison (fleurissement, tonte…), il est parfois difficile d'intervenir partout en même temps. En principe, les travaux se font plutôt par quartier.
M. NORE suggère de recruter ponctuellement des agents en CDD pour renforcer l'équipe.

VII Motion – Parc éolien

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de M. Pierre CHARTRON, co-signé par 80 personnes environ.
Le Sénat propose de fixer à 1000 m la distance à respecter entre les éoliennes et les habitations.
Si cette distance était de 500 m, le projet de parc éolien sur Evaux-Fontanières-Saint-Julien-La Genète serait impacté.
Une réunion devant être programmée prochainement en présence des responsables du projet et des élus, Monsieur le Maire propose de surseoir dans l'attente d'informations complémentaires.
Accord du Conseil municipal.

VIII Cession de biens communaux

1) Vente de biens communaux à Mme LAMY Françoise

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que Mme LAMY Françoise souhaite acquérir les biens communaux suivants :

- le garage + jardin attenant situés Rue du 08 Mai 1945 à EVAUX LES BAINS cadastré AD n° 200
- la maison + terrain sis 12, Rue de l'Hôtel de Ville à EVAUX LES BAINS cadastrés AB n° 122 et 125
- la maison + garage attenant sis Impasse de la Caserne à EVAUX LES BAINS cadastrés AB n° 123

au prix de 77.000 € pour l'ensemble de ces biens.

Monsieur le Maire souligne que ces biens sont vieillissants et leur entretien va générer des dépenses importantes pour la Commune.

Décision : Accord du Conseil municipal à l'unanimité.

2) Demande d'acquisition d'une partie de chemin rural sur le secteur d'Etivaux présentée par M. PAQUET Philippe

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que M. PAQUET Philippe domicilié 1, Teillet d'en Bas à EVAUX LES BAINS, a fait savoir qu'il souhaite acquérir une partie du chemin rural jouxtant des parcelles sises «Les Justiers» et «Las Sagnas» dont il est propriétaire sur le secteur d'Etivaux.

Il sollicite l'avis de l'Assemblée quant à cette requête étant précisé que le chemin rural concerné a cessé d'être affecté au public.

Il ajoute qu'une enquête publique préalable devra être organisée en vue de l'aliénation d'une partie de ce chemin.

Décision : Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- émet un accord de principe au vu de la requête présentée par M. PAQUET Philippe
- demande qu'une enquête publique soit réalisée préalablement à toute décision définitive relative à l'aliénation d'une partie du chemin rural concerné sur le secteur d'Etivaux
- charge Monsieur le Maire de mettre en œuvre la procédure requise et l'autorise à signer toutes pièces relatives à cette affaire

3) Demande d'acquisition d'une partie de chemin rural sur le secteur d'Etivaux présentée par M. SABLERY Florian

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que M. SABLERY Florian domicilié 21, Baillier le Franc à EVAUX LES BAINS, a fait savoir qu'il souhaite acquérir une partie du chemin rural jouxtant des parcelles sises «Les Justiers», «Las Sagnas» et «Béjera» dont il est propriétaire sur le secteur d'Etivaux.

Il sollicite l'avis de l'Assemblée quant à cette requête étant précisé que le chemin rural concerné a cessé d'être affecté au public.

Il ajoute qu'une enquête publique préalable devra être organisée en vue de l'aliénation d'une partie de ce chemin.

Décision : Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- émet un accord de principe au vu de la requête présentée par M. SABLERY Florian
- demande qu'une enquête publique soit réalisée préalablement à toute décision définitive relative à l'aliénation d'une partie du chemin rural concerné sur le secteur d'Etivaux

- charge Monsieur le Maire de mettre en œuvre la procédure requise et l'autorise à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

4) Demande d'achat d'une parcelle de terrain (Descente des Bains) présentée par M. et Mme COUTEAUD 1, Chemin des Polonais

M. et Mme COUTEAUD sont intéressés par l'acquisition de la parcelle cadastrée AI n° 93 d'une superficie de 1046 m2qui jouxte leur propriété, à côté du mini-golf.

Une estimation du terrain concerné sera demandée à Maître Bourvellec, Notaire à Evaux Les Bains.

5) Demande présentée par M. MAGNIER Jean-Claude en vue de l'acquisition d'une partie de terrain communal à Villevaleix à EVAUX LES BAINS

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que M. MAGNIER Jean-Claude, domicilié à Villevaleix Commune d' EVAUX LES BAINS, a fait savoir qu'il souhaite acquérir une partie de terrain communal à proximité de sa propriété.

Il sollicite l'avis de l'Assemblée quant à cette requête étant précisé que la superficie concernée ne présente pas d'intérêt particulier pour la Commune.

Il ajoute que le bien concerné faisant partie du domaine public communal qui est inaliénable et imprescriptible, une enquête publique préalable devra être organisée en vue de son déclassement et de son aliénation.

Décision : Le Conseil municipal, à l'unanimité :
- émet un accord de principe au vu de la requête présentée par M. MAGNIER Jean-Claude
- demande qu'une enquête publique soit réalisée préalablement à toute décision définitive en vue du déclassement et de l'aliénation de la portion de terrain communal concerné
- charge Monsieur le Maire de mettre en œuvre la procédure requise et l'autorise à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

6) Demande présentée par M. MAGNIER Robert en vue de l'acquisition d'une bande de terrain communal à Villevaleix à EVAUX LES BAINS

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que M. MAGNIER Robert, domicilié 9, Chemin de la Grassette à LEMPDES (63), a fait savoir qu'il souhaite acquérir une bande de terrain communal jouxtant sa propriété à Villevaleix – Commune d'EVAUX LES BAINS.

Il sollicite l'avis de l'Assemblée quant à cette requête étant précisé que la superficie concernée ne présente pas d'intérêt particulier pour la Commune.

Il ajoute que le bien concerné faisant partie du domaine public communal qui est inaliénable et imprescriptible, une enquête publique préalable devra être organisée en vue de son déclassement et de son aliénation.

Décision : Le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- émet un accord de principe au vu de la requête présentée par M. MAGNIER Robert
- demande qu'une enquête publique soit réalisée préalablement à toute décision définitive en vue du déclassement et de l'aliénation de la portion de terrain communal concerné
- charge Monsieur le Maire de mettre en œuvre la procédure requise et l'autorise à signer toutes pièces relatives à cette affaire

7) Vente terrains cadastrés YH n° 80 (en partie) et 31 au profit du SIVOM Evaux-Chambon

Le Conseil municipal confirme la vente au SIVOM Chambon-Evaux pour un montant de 25.000 € d'une partie du terrain cadastré YH n°80 et de la parcelle YH n° 31 sises « Les Pièces

Rouves ». La Commune prendra à sa charge les frais d'intervention d'un géomètre pour la division parcellaire.

Le Conseil Syndical se réunira en Juin pour prendre sa décision.

8) Vente de la maison sise 101, Rue des Grands Prés (AR n° 872-185 m2) à Montluçon pour un montant de 45.000 €

Le Conseil Municipal confirme la vente de la maison sise 101, Rue des Grands Prés à Montluçon cadastré AR n°872 à M. Philippe PEIX – 39, Avenue Jules Ferry – 03100 MONTLUCON avec faculté de se substituer à toute personne morale pour le prix de 45.000 € net vendeur.

M. PAPINEAU informe l'Assemblée que des dégradations ont été commises dans ce bâtiment. L'acquéreur demande que des réparations soient effectuées avant la signature de la vente.

IX Convention de délégation de compétence pour l'organisation de services de transport à la demande avec le Département de la Creuse

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par convention en date du 29 Juillet 2008, prenant effet à compter du 1er Septembre 2008 pour une durée maximale de 7 ans, le Conseil Général a confié à la Commune l'organisation et la gestion d'un service de transport de voyageurs à la demande sur le territoire communal.

A ce jour, le Département de la Creuse a fait parvenir un projet de nouvelle convention confiant à la Commune l'organisation, la gestion et le financement d'un service de transport public de voyageurs à la demande. Il est prévu qu'elle soit conclue pour une durée maximale de 10 ans à compter du 1er Septembre 2015.

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à se prononcer sur le document qui lui est soumis étant entendu qu'il y a lieu de définir les modalités de fonctionnement du service.

Pour mémoire, le service de transport à la demande existant s'adresse aux personnes résidant dans le Commune et âgées d'au moins 60 ans, chaque jeudi après-midi et les jours de foire et marché en matinée (chaque lundi du mois ou tout autre jour fixé par la Commune).

S'agissant d'un service proposé à titre gratuit, le Département participe à hauteur de 25 % des dépenses réalisées.

Décision : Le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- approuve la convention de délégation de compétence proposée par le Département de la Creuse pour l'organisation d'un service de transport à la demande étant entendu que cette convention sera conclue à compter du 1er Septembre 2015 pour une durée maximale de 10 ans
- précise les modalités de fonctionnement du service qui, à compter du 1er Septembre 2015, seront les suivantes :
  * service de transport de personnes résidant dans la Commune et âgées d'au moins 60 ans, chaque jeudi après-midi et chaque lundi matin (jour de foire ou marché)
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention devant intervenir avec le Département de la Creuse ainsi que toutes pièces relatives à cette affaire.

X Rapport du Maire portant sur les décisions prises dans le cadre de ses délégations au titre de l'article L 2122-22 du CGCT

1) *Aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4.600 €*

- La cession de deux mini-chalets est consentie au profit de M. Christophe VIGNERESSE, domicilié à FONTANIERES pour 700 € TTC (Décision n° 2015/20 du 09 Avril 2015).

2) *Marchés publics*
- L'offre présentée par le SIVOM Chambon/Evaux portant sur la réalisation de travaux d'aménagement (trottoirs, caniveaux…) Avenue de la République et Faubourg Monneix est retenue pour un montant de 33.589,29 € HT, soit 40.307,15 € TTC (Décision n° 2015/21 du 11 Mai 2015).

M. PAPINEAU informe l'Assemblée que le Conseil Départemental va procéder aux travaux de réfection de la chaussée Avenue de la République les 2, 3 et 4 Juin prochains.
Mme GAL NEIL demande si une déviation sera mise en place.
Il lui est indiqué qu'une déviation est indispensable (de 8H à 18H).

QUESTIONS DIVERSES

1 Salle socio culturelle

M. PAPINEAU fait savoir que 46 candidatures sont parvenues suite à l'appel public à la concurrence lancée dans le cadre du concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une salle socio culturelle.
Le jury s'est réuni le 4 Juin dernier et a sélectionné 3 candidats qui devront présenter un avant-projet pour mi-septembre.

2 Stade municipal

M. PAPINEAU rend compte des financements acquis pour la mise aux normes du stade de football et le réengazonnement du terrain (FAFA, DETR, Conseil Départemental). Les travaux pourront être réalisés en Août.

3 Site internet

M. PAPINEAU rappelle que le site internet de la Commune est en cours de construction, il se veut simple et convivial. Ce sera également une plateforme pour les associations qui pourront y accéder et mettre à jour leur programme.

4 Jumelage avec une ville de Bulgarie

Dans le cadre du projet de jumelage avec Hisarya, ville thermale de Bulgarie, une délégation va effectuer le voyage pour établir les premiers contacts, les dépenses incomberont à chaque participant. Par la suite, des crédits Leader pourront être sollicités pour soutenir les échanges.

5 Avenir de la Gendarmerie

Le nombre de gendarmes est moins important à Evaux Les Bains qu'à Chambon Sur Voueize.
Actuellement, on constate plus de délinquance sur Evaux Les Bains.
Du fait d'un seul canton, il est à craindre que les services viennent à être réunis.

6 Divers

- Mme GUARETON rend compte des demandes qui lui ont été présentées par des administrés.

Un cahier est à la disposition des élus à l'accueil de la Mairie pour recevoir les requêtes qui leur sont soumises.
Par exemple, installation d'un miroir à la sortie de la Rue du Marché Vieux.
M. PAPINEAU précise que le Conseil Départemental doit revoir la signalétique. Miroirs et travaux de marquage au sol vont être commandés.

- M. NORE fait part de l'inquiétude de certains habitants d'Etivaux du fait des travaux devant être réalisés sur une ligne électrique. Il existe en effet des conduites d'eau privées et donc non recensées lors des DICT.

- M. NORE insiste à nouveau les problèmes de stationnement aux abords de la pharmacie et du Rallye. Cette situation présente un réel danger et nécessite qu'une réflexion soit menée pour un aménagement.

- La dalle du garage des pompiers s'est affaissée. Un devis est demandé pour estimer les travaux.

- Il est demandé de se renseigner sur les moyens de fermeture des cases du columbarium.

- Le Centre de secours d'Evaux Les Bains fêtera ses 80 ans le 26 Septembre prochain.

Aucune autre question n'étant évoquée, la séance est levée à 23H15.